MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Direction interdépartementale**
**des routes Centre-Ouest**

# PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE
## Arrêté n° 2025-N145-GUE-87-01

portant réglementation temporaire de la circulation sur la RN 145
sur le territoire de la commune de Droux
dans le département de la Haute-Vienne

**Vu** le Code de la Route ;

**Vu** le Code de la voirie routière ;

**Vu** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**Vu** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation Routière (Livre 1 – 8ème partie – Signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 décembre 2011 modifié;

**Vu** le décret 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté interministériel en date du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

**Vu** le décret n° 2013-1181 du 17 décembre 2013 modifié portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

**Vu** la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national ;

**Vu** le décret du 13 juillet 2023 nommant M François PESNAU, Préfèt de la Haute-Vienne ;

**Vu** l'arrêté du 20 novembre 2023 du Ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires nommant M.Philippe FAUCHET, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forets, en qualité de directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest, à compter du 1er décembre 2023 ;

**Vu** l'arrêté de M François PESNAU, Préfet de la Haute-Vienne, en date du 05 décembre 2023, portant délégation de signature à M. Philippe FAUCHET en matière de gestion et conservation du domaine routier national et exploitation des routes nationales ;

**Vu** l'arrêté n° 2025-87-01 en date du 14 janvier 2025 du directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest donnant délégation de signature aux agents placés sous son autorité ;

**Vu** la note du 23 janvier 2025 relative au calendrier des jours « hors chantier » pour l'année 2025 ;

**Vu** le dossier d'exploitation sous chantier DESC validé le 21 mai 2025 ;

22, rue des Pénitents blancs
87 032 Limoges cedex
Tél. : 33 (0) 5 87 50 60 00
Tél : 05 55 41 87 00
www.dirco.info
Mél : District-Gueret.Dirco@developpement-durable.gouv.fr

**Vu** l'avis favorable du Conseil Départemental de la Haute-Vienne en date du 09 mai 2025 ;

**Vu** l'avis réputé favorable de la mairie de Droux ;

**Vu** la demande de l'entreprise COLAS – Agence de Limoges en date du 07 mai 2025 ;

**CONSIDÉRANT** que pour permettre la réalisation des travaux de réfection de chaussée sur la RD 25, par l'entreprise COLAS pour le compte du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, au droit du carrefour avec la RN 145 et pour assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel assurant les travaux, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation sur la RN 145

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le chef du CEI de La Souterraine de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest.

## ARRÊTE

***

**ARTICLE 1 :**

La circulation de tous les véhicules sera réglementée, une journée, entre 8h00 et 18h00, pour la période du 02 au 06 juin 2025 entre les PR 9+300 et PR 9+900.

La circulation sera gérée par alternat (piquets K10) sur une distance maximale de 400 m.

Tout dépassement des véhicules sera interdit au droit du chantier.

**ARTICLE 2 :**

La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation temporaire, est mise en place, surveillée et entretenue par la société COLAS – Agence de Limoges chargée des travaux, sous le contrôle de la DIR Centre-Ouest-District de Guéret - CEI de La Souterraine.

Elle devra être conforme au schéma CF23 du guide technique « Manuel du chef de chantier » du CEREMA sur la signalisation temporaire des routes bidirectionnelles.

**ARTICLE 3 :**

Toute infraction constatée au présent arrêté est passible de sanction conformément aux lois et règlements en vigueur.

22, rue des Pénitents blancs
87 032 Limoges cedex
Tél. : 33 (0) 5 87 50 60 00
Tél : 05 55 41 87 00
www.dirco.info
Mél : District-Gueret.Dirco@developpement-durable.gouv.fr

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours doit être adressé soit par voie postale au tribunal administratif (1, cours Vergniaud – 87 000 Limoges) soit par voie dématérialisée par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le lien http://www.telerecours.fr.
Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet de la Creuse et d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur dans les mêmes délais.
Le silence gardé par l'autorité administrative durant deux mois vaut décision implicite de rejet.

**ARTICLE 9 :** Copie du présent arrêté sera adressée à :

M. le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et sur le site Internet de la DIRCO, affiché aux abords du chantier et disponible dans les véhicules et dont ampliation sera adressée :

- au Colonel commandant du Groupement de Gendarmerie Départemental de la Haute-Vienne,
- au district de Guéret,
- à la société COLAS – Agence de Limoges concerné par les travaux,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution,

et pour information à :
- à la sous-préfecture de Bellac,
- M le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne,
- M le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Vienne,
- Mme Le Maire de Droux,
- Syndicat des Transporteurs Routiers de la Nouvelle Aquitaine,
- S.D.I.S. de la Haute-Vienne,
- CIGT,
- Service des Transports – Région Nouvelle Aquitaine,
- S.A.M.U. 87

À Guéret,

LE PRÉFET
P/LE PRÉFET, ET PAR DÉLÉGATION
Le Directeur Interdépartemental des Routes Centre Ouest,
et par subdélégation le chef du district de Guéret

Jérôme BOISSIER
jerome.boissier

Signature numérique de Jérôme BOISSIER jerome.boissier
Date : 2025.05.22 11:31:06 +02'00'

Jérôme BOISSIER

22, rue des Pénitents blancs
87 032 Limoges cedex
Tél. : 33 (0) 5 87 50 60 00
Tél : 05 55 41 87 00
www.dirco.info
Mél : District-Gueret.Dirco@developpement-durable.gouv.fr